

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2017

Nombre de Conseillers : en exercice /_10 présents /_09_/ votants /_10_/

L'an deux mil dix sept, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 12 décembre 2017, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : DEVAUD Yvette, COMBY Sandra „MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy , GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, DURAND Jean Pierre . LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric

Absent : Annick JACQUET excusée a donné pouvoir à Yvette DEVAUD

SECRETAIRE : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur l'acquisition d'un chemin public à La Béchadie par Bernard PICHON. Cette demande est acceptée à l'unanimité

1/ Acquisition du chemin public à La Béchadie.

Le Maire explique que l'enquête publique a émis en 2006 un avis favorable à l'aliénation d'un chemin public à la Béchadie, au profit de Bernard PICHON et que l'acte n'a jusque-là pas été réalisé car le document d'arpentage n'avait pas été fourni. Il ajoute qu'il vient de recevoir ce document et demande par conséquent l'autorisation de procéder à la rédaction d'un acte administratif.

Le Conseil accepte à l'unanimité et donne pouvoir à Guy HAYE pour la signature de cet acte administratif.

2/Remplacement d'un agent.

Le Maire annonce que Maryse AUMAITRE a demandé à pouvoir bénéficier de ses droits à la retraite à compter du 31 janvier 2018 et que cette demande a été acceptée par les services compétents. Il explique que Maryse avait un contrat de 6 h00 de travail par semaine et qu'il convient de trouver une solution pour assurer la continuité du service assuré par Maryse.

Après avoir contacté le Centre de Gestion et abordé le sujet avec Valérie LEYMARIE le Maire pense que la meilleure solution serait de signer un autre contrat avec cette dernière. En effet le contrat actuel de Valérie est de 17h30 par semaine et il serait bon de porter le nombre d'heures à 24 afin de compenser le départ de Maryse et l'évolution du taux de fréquentation du Cantou.

Le Maire propose les horaires de travail suivants pour Valérie LEYMARIE : Lundi de 08h30 à 12h00, Mardi et jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et vendredi de 13h30 à 17h00. Cela représente 22 heures par semaine auxquelles s'ajoutent 2h00 glissantes pour la gestion du Cantou le week-end et en dehors des heures de service pendant toute l'année.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

3/Renouvellement du contrat d'assurances pour les agents.

Le Maire explique que dans le cadre de la protection statutaire des agents, la Mairie est assurée pour certains risques dont l'indemnisation serait à sa charge en cas de maladie ou d'accident grave d'un agent. Ce contrat est renouvelable tous les ans et il demande l'autorisation de le renouveler en acceptant la proposition de la CNP.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

4 /Gestion du Cantou.

En préambule le Maire annonce que les deux emprunts (relais de 100 000 € et TVA de 80 000 €) sont intégralement remboursés et que le remboursement de l'emprunt principal qui court jusqu'en 2029 est largement compensé par les recettes induites par les locations.

Le Maire annonce que le taux de fréquentation du Cantou pourrait être encore amélioré si nous proposons un service pension complète. Il présente l'étude qu'il a réalisée. Celle-ci montre que pour les groupes supérieurs à 15 personnes si nous proposons un forfait journalier pension complète de 43 € par personne l'été et de 45 € l'hiver, d'autres groupes scolaires ou sportifs seraient intéressés. Il ajoute que cela permettrait aussi de faire travailler un traiteur local et d'employer occasionnellement en CDD une personne locale..

Après discussions sur les modalités techniques de mise en place de ce nouveau service, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition et demandent que le site Internet soit modifié en conséquence à compter du 1^{er} janvier 2018.

5/Point sur les travaux de voirie 2018.

Le Maire présente les devis qu'il a fait réaliser pour les travaux de voirie 2018. Le montant total est de 55 143 € TTC . (Le Grand Clos Veaupeytourie, Les Fontanelles, Route des Monts, Route de la Quintinie, Route le Frugier vers l'entrée du bourg, route du Bois Long). Il explique que face à l'ampleur de cette somme, il a sollicité l'aide du Département mais que celle-ci a été refusée en raison de la présence de voies non communales dans le projet. Afin de bénéficier malgré tout de cette aide il demande au Conseil d'accepter le report de la réfection des voies non communales et l'autorisation de déposer un nouveau dossier de demande d'aides comprenant uniquement les voies communales. Il joute qu'il demandera dans le même temps au Président du Conseil Départemental l'attribution d'un fonds de concours des amendes de police car la plupart des voies communales sont empruntées par les bus scolaires et certains travaux concernent la sécurité des transports.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce report et autorisent le Maire à solliciter une autre subvention auprès du Conseil Départemental et l'attribution d'un fonds de concours.

Le Maire remercie les membres du conseil et ajoute que si les aides sont octroyées elles financeront les travaux prévus sur les voies non communales.

6/Adhésion à l'Ecole de Musique du PAYZAC-LANOUILLE.

Le Maire annonce que plusieurs enfants de la commune sont inscrits à cette école de musique. Il ajoute aussi qu'il vient d'être sollicité par le club de basket de Savignac pour l'attribution d'une aide, il rappelle qu'une aide est accordée aux enfants fréquentant le club de rugby etc... Il demande donc que le Conseil se prononce une fois pour toute sur le mode d'attribution des aides et que dans ce domaine toutes les associations et tous les enfants soient traités équitablement.

Il rappelle la législation concernant l'attribution de subventions : « Toute association qui souhaite bénéficier d'une subvention doit en faire la demande officielle écrite par cerfa N° 12156 et joindre au minimum à cette demande le bilan financier de l'exercice, les perspectives pour l'année à venir et la liste des membres de l'association. »

Après un long débat les membres du Conseil acceptent à l'unanimité d'étudier toutes les demandes d'aides qui seront présentées sous cette forme en 2018 et le cas échéant d'accorder une suite favorable dans les limites suivantes : 50 € par enfant inscrit au club ou à l'école, assidu et résident sur la commune. Le Conseil accepte par ailleurs de faire adhérer la municipalité à l'Ecole de Musique et fixe le montant la cotisation municipale à 50 € par an.

7/ Etang des Forges.

Le Maire explique que le bail de location de l'Etang avec l'ONF arrive à échéance le 31 décembre 2017 et qu'il a répondu à l'adjudication nationale du 17 novembre pour un montant de 1000 € annuel au lieu des 1650 € actuellement payés. Il ajoute que cette offre a été refusée par la Direction de l'ONF mais que l'Etang n'a pas été attribué à quelqu'un d'autre. Suite à cela , le Maire a pris contact avec la Direction de l'ONF qui est revenue sur sa décision et a accepté la signature d'un nouveau bail de 6 ans renouvelables pour un montant de 1300 € annuels avec l'engagement de faire réparer la digue de l'Etang du Bas dans le cadre de son classement « monument historique ».

Le Conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer le bail .La saison de pêche 2018 se poursuivra donc dans les mêmes conditions que jusqu'à présent et le prix des cartes reste inchangé.

8/Entretien du cimetière.

Le Maire annonce que dans le cadre de la loi sur l'environnement, à compter du 1^{er} janvier 2018 l'utilisation des herbicides sera interdit même dans le cimetière. Il présente avec Fred LEYMARIE des études sur les solutions alternatives et il s'avère que pour la commune la seule solution pour l'instant envisageable est la remise en herbe du cimetière, à l'exception de l'allée principale.

Les cailloux actuellement seront donc enlevés par une entreprise, de l'herbe spéciale sera semée et le fauchage manuel interviendra 2 fois par an.

Les administrés seront informés par des panneaux placés dans le cimetière et les membres du Conseil pensent que dans 2 à 3 ans le cimetière sera comme en ce moment dans un excellent état. Le Maire ajoute qu'il faut profiter de cette occasion pour aliéner et remettre à disposition toutes les concessions abandonnées depuis plusieurs années.

Divers : Les Conseillers font le compte-rendu des différentes réunions auxquelles ils ont participé. Ils élaborent ensemble le plan des activités pour 2018 qui sera publié dans le bulletin de décembre.

Le Maire rappelle que la nouvelle loi sur l'urbanisme interdit toute construction nouvelle quelle qu'elle soit dans les zones non classées U sur la carte communale. Cela revient à dire que sur 90% du territoire de la commune, seules sont autorisées les extensions ou la rénovation de bâtiments existants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire souhaite à tous d'excellentes Fêtes de fin d'année et donne rendez-vous à ceux qui le pourront à l'Arbre de Noël du 23 décembre et au repas des Aînés du 6 janvier 2018 (le menu et les invitations seront adressés aux administrés en même temps que le bulletin).

La réunion s'est terminée à 22H45.